

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Table des matières

1. Introduction	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	2
3. Risques et incertitudes.....	3
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	3
5. Approbation des cadres supérieurs.....	4
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	5
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié).....	6

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le rôle du CR est d'approuver, ou non, certaines activités liées à la sécurité nationale et au renseignement que le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) ou le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) souhaitent mener. Ces activités peuvent enfreindre la législation canadienne ou porter atteinte à la vie privée de Canadiens ou de personnes se trouvant au Canada. Pour mener ces activités, le CST et le SCRS doivent d'abord obtenir l'autorisation écrite de leurs ministres respectifs ou, dans certains cas, du directeur du SCRS. Le CR examine ensuite l'autorisation du ministre concerné ou du directeur afin de déterminer si les conclusions qu'elle contient sont raisonnables. Ce n'est qu'avec l'approbation du CR que les activités peuvent avoir lieu.

De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le [site Web du Bureau](#).

Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenses du Bureau du commissaire au renseignement telles qu'elles sont approuvées dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2023-2024 ou dans les crédits centraux reçus du Conseil du Trésor. Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2023, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2022-2023 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2024	2021-2022 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2023	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T1 de 2023-2024 (30 juin 2023)	Dépenses cumulatives au T1 de 2022-2023 (30 juin 2022)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	2 384	2 369	15	606	536	70
Autorisations législatives	171	167	4	43	41	2
Total	2 555	2 536	19	649	577	72

État des autorisations

À la fin du premier trimestre, le 30 juin 2023, le BCR avait reçu 2 555 000 \$, soit la totalité de ses autorisations votées et législatives.

Il s'agit d'une hausse de 19 000 \$ par rapport aux autorisations votées et législatives reçues dans le premier trimestre en 2022-2023.

L'augmentation aux autorisations de 19 000 \$ est liée aux ajustements supplémentaires des salaires et du régime d'avantages sociaux des employés reflétant les conventions collectives signées par l'administration publique centrale au début de 2023-2024.

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Pour ce qui est du trimestre qui s'est terminé le 30 juin 2023, les dépenses budgétaires ont augmenté de 72 000 \$ (12 %) par rapport à la même période l'an dernier :

- les dépenses du crédit 1 ont augmenté de 70 000 \$; et
- les paiements législatifs ont augmenté de 2 000 \$.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Le tableau ci-dessous donne une explication de ces changements, par article courant.

Article courant	Changements aux dépenses votées et législatives (trimestre ayant pris fin le 30 juin 2023 par rapport au trimestre ayant pris fin le 30 juin 2022)	(en milliers de dollars)
Crédit 1 – Dépenses du programme		
1 Personnel	Les coûts liés au personnel pour le trimestre qui s’est terminé le 30 juin 2023 ont augmenté par rapport au trimestre ayant pris fin le 30 juin 2022. Les coûts liés au personnel étaient inférieurs pour l’exercice précédent en raison de facturations tardives au premier trimestre par les autres ministères en ce qui concerne des employés embauchés par le BCR en 2021-2022.	89
2 Transports et communications		(1)
3 Information		2
4 Services professionnels et spéciaux	La diminution est le résultat de factures payées au T1 l’année passée et au T2 cette année et de la diminution des coûts liés aux communications sécurisées fournies par une agence gouvernementale	(14)
5 Location		(2)
6 Réparation et entretien		0
7 Services publics, fournitures et approvisionnements		(4)
9 Acquisition de machines et de matériel		0
Total partiel du crédit 1		70
Dépenses législatives		
1 Personnel		2
Total		72

3. Risques et incertitudes

Le BCR continuera de faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources afin que les examens quasi judiciaires indépendants des conclusions sur lesquelles reposent certaines des autorisations et déterminations des ministres puissent continuer à être effectués efficacement et dans les délais prévus par la loi.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n’y a pas eu de changements significatifs au cours du premier trimestre en ce qui a trait aux opérations, au personnel et aux programmes.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Version originale signée par

Version originale signée par

L'honorable Simon Noël, C.R.
Commissaire au renseignement

Justin Dubois
Dirigeant principal des finances

Ottawa (Canada)
Le 15 août 2023

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Annexe A – État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2 384	606	606	2 369	536	536
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	171	43	43	167	41	41
Total des autorisations budgétaires	2 555	649	649	2 536	577	577
Total des autorisations	2 555	649	649	2 536	577	577

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 juin 2023

Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	1 299	305	305	1 279	214	214
Transports et communications	27	3	3	27	3	3
Renseignements	30	3	3	23	2	2
Services professionnels et spéciaux	735	336	336	747	350	350
Location	320	0	0	311	2	2
Réparation et entretien	100	0	0	103	0	0
Services publics, matériel et fournitures	24	2	2	24	6	6
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	20	0	0	22	0	0
Autres subventions et paiements	0	0	0	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes totales	2 555	649	649	2 536	577	577
Dépenses budgétaires nettes totales	2 555	649	649	2 536	577	577